



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MULHOUSE  
**MAIRIE DE WALTENHEIM**  
**N° 2023/06**

## **ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS**

Le Maire de WALTENHEIM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-19 et L2122-23,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023 fixant à deux le nombre des adjoints au maire,  
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Fabrice DUBOULOZ-MONNET en qualité de premier adjoint au maire, en date 26 juin 2023,  
Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Serge SCHERRER en qualité de deuxième adjoint au maire, en date 26 juin 2023,  
Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer un certain nombre d'attributions relevant de la surveillance et du suivi des chantiers il convient de fixer un ordre de priorité.

### ARRÊTE

Article 1 : A compter du 26 juin 2023 sont délégués à la surveillance et le suivi des chantiers, dans l'ordre de priorité Monsieur Fabrice DUBOULOZ-MONNET puis Monsieur Serge SCHERRER.

et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions liées à ces domaines.

Article 2: La secrétaire de mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à

- Monsieur le Sous-Préfet de Mulhouse.
- Affichage
- Trésorerie de Saint-Louis
- Registre des arrêtés

Fait à Waltenheim, le 21 juillet 2023  
Madame la Maire  
Valérie KUNTZ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte notifié le 21 juillet 2023.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification